



SASU + temps partiel

Par **Bagy**, le **23/01/2020** à **11:36**

Bonjour,
Je suis depuis 4 ans en SASU, et je me verse un mini-salaire. Comme c'est assez difficile d'en vivre je voudrais cumuler avec un temps partiel salarié en entreprise. J'organise des événements, il n'y a donc pas à priori de clause de non concurrence.
Merci de vos retours et bravo pour ce site d'entraide !

Par **morobar**, le **24/01/2020** à **09:32**

Bonjour,
[quote]il n'y a donc pas a priori de clause de non concurrence.[/quote]
Forcément, vous n'allez pas vous même en tant que dirigeant de la SASU vous faire un procès en concurrence déloyale.
Ceci dit rien ne vous empêche de cumuler un second emploi, en respectant par contre la durée maximale des temps de travail, repos;;; Bref l'ensemble des amplitudes liées au tempx temps de travail sur la journée, la semaine, les périodes de 12 semaines continues...
Il faut donc viser une second emploi à temps partiel et de ce fait aviser le second employeur de l'existance d'un premier emploi à temps partiel.

Par **Bagy**, le **24/01/2020** à **09:43**

Merci.
Donc juridiquement rien ne m'empêche de cumuler ma SASU avec un temps partiel en entreprise à priori.

Par **morobar**, le **24/01/2020** à **10:49**

Non.nrnVous paierez des charges sociales détaillées sur les 2 bulletins de salaire, outre la cotisation Pole-emploi sur le second emploi, puisque digieant de la SASU vous n'êtes pas redevable de cette cotisation.

Par **Bagy**, le **24/01/2020** à **10:55**

Ok merci